

# 47ème Salon Saint Eloi Expo

Du 27 au 29 novembre 2020  
Palais du Littoral – Grande-Synthe

**G**rande-Synthe, importante commune de l'agglomération Dunkerquoise, est une ville jeune et innovante, notamment en matière culturelle. Elle compte de nombreux équipements culturels : médiathèque, galerie d'art, cinéma, écoles de musique, de danse, de théâtre, d'arts plastiques et propose au Palais du Littoral une programmation artistique éclectique.

La ville de Grande-Synthe, via la Direction du Développement Culturel, organise en partenariat avec la Chambre de Métiers et d'Artisanat Région Nord - Pas-de Calais, Saint Eloi Expo, salon professionnel des métiers d'arts.

Le Salon Saint Eloi Expo participe depuis de nombreuses années à la mise en valeur des métiers où l'on allie tradition, notamment au travers des techniques et des matières, et création contemporaine. Les organisateurs ont pour objectif de créer un véritable évènement dédié aux métiers d'art à l'approche des Fêtes de fin d'année.

Créée en 1974, cette manifestation phare de l'agglomération Dunkerquoise est réservée exclusivement aux professionnels des métiers d'art. Le salon regroupe chaque année plus d'une cinquantaine d'artisans, français et européens, et accueille environ 7 000 visiteurs en moyenne. Vitrine de la création artisanale, le salon se déroule dans une ambiance festive et conviviale, caractéristique de notre région. Saint Eloi Expo se déroule au Palais du Littoral, salle d'exposition de 1 600 m<sup>2</sup> entièrement réhabilitée en 2007.

## MODALITES DE CANDIDATURE

La demande de candidature jointe à ce dossier est à renvoyer avant le **20 août 2020** (1<sup>er</sup> jury) accompagnée des pièces suivantes :

- Un **dossier photos** de vos réalisations (même si vous avez déjà participé à notre salon), dossier que nous vous conseillons de soigner. Ce dossier est déterminant lors du jury de sélection et vous sera restitué.
- Un **justificatif de votre statut professionnel datant de mois de 3 mois** (extrait d'immatriculation, répertoire des métiers...)
- Un chèque de **droit de place** de 70 euros établi à l'ordre du Trésor Public \*
- Un chèque de **caution** de 150 euros établi à l'ordre du Trésor Public \*
- Le descriptif des valeurs à assurer.

L'ensemble de ces pièces est à retourner par courrier à l'adresse suivante :

**Direction du Développement Culturel  
A l'attention de Stéphanie BOMMELAERE  
Mairie de Grande-Synthe  
Place François Mitterrand BP 149  
59792 GRANDE-SYNTHE Cédex**

**Attention : tout dossier incomplet ne sera pas étudié lors du jury qui se tiendra durant la 1<sup>ère</sup> quinzaine de septembre 2020**

Dès la délibération du jury, un courrier d'acceptation ou de refus sera envoyé à l'ensemble des candidats

\* pour les artisans étrangers : renseignements pratiques auprès des organisateurs

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

### Le statut professionnel

Le Salon Saint Eloi Expo est réservé à toute personne pouvant justifier d'un statut professionnel : Registre de Métiers ou Artiste Libre (déclaration de ressources à l'URSSAF)

### La sélection

Le jury est composé de représentants de la Chambre de Métiers et d'Artisanat du Nord – Pas de Calais (antenne de DUNKERQUE et de représentants de la ville de GRANDE-SYNTHÉ). Les décisions du jury sont indépendantes et souveraines. Le nombre d'exposants d'une même discipline est volontairement limité ainsi que le nombre d'exposants des métiers de bouche.

N.B : les artistes peintres ne sont pas admis

### Les démonstrations

L'objectif de ce salon étant de valoriser le savoir-faire artisanal, il est demandé aux artisans de proposer des démonstrations pendant le salon (quelques démonstrations sur le week-end). Toutefois, si les démonstrations ne sont pas envisageables pour des raisons techniques ou de sécurité, il est possible de montrer les différentes étapes de votre travail par le biais de support vidéo ou photo par exemple.

### Le Droit de place / la caution

Le droit de place est de 70 euros pour les 3 jours d'exposition pour un stand de 8m<sup>2</sup>. Ce chèque est à libeller à l'ordre du Trésor Public et sera encaissé au 31 octobre 2020. En cas de désistement après cette date, aucun remboursement ne sera effectué.

La caution est de 150 euros et ne sera encaissée qu'en cas de dégradation ou de départ anticipé.

### La restauration

Les déjeuners du jeudi 26 et du vendredi 27 novembre 2020 vous seront offerts. Pour les autres repas, il vous sera possible de vous restaurer sur place à prix modiques.

### L'hébergement

Deux options s'offrent à vous :

1. Vous résidez dans le Nord – Pas de Calais : l'hébergement est à votre charge. Une liste d'hôtels proches du Palais du Littoral peut vous être remise sur demande.
2. Vous résidez en dehors de la région Nord – Pas de Calais : une chambre individuelle vous est proposée gracieusement dans la limite de nos capacités d'accueil. L'hébergement se fait en chambre simple (1 lit de 1 personne). Les animaux sont interdits dans les chambres.

**N.B : l'hébergement étant attribué en priorité aux personnes ayant été retenues lors du 1<sup>er</sup> jury, nous vous conseillons de nous retourner votre dossier au plus vite.**

### Votre stand

A votre arrivée, vous trouverez votre stand monté et équipé d'une alimentation électrique, d'un éclairage (2 spots de 100W). Votre éclairage personnel ne pourra être installé qu'après accord des électriciens de la ville et du Chargé de sécurité. Tables, chaises vous seront fournies.

Tous les stands sont de taille identique. Leur surface est de 8m<sup>2</sup> (4m de façade et 2m de profondeur)

### Visiteurs et tombola

L'entrée à Saint Eloi Expo est gratuite. Aussi, afin de comptabiliser le nombre de visiteurs, une tombola est mise

en place. Chaque visiteur se voit recevoir un ticket de tombola.

Cette tombola est alimentée par les lots offerts par les artisans. Fournir une pièce de sa production n'est pas obligatoire et se fait sur la base du volontariat.

Un large public vient essentiellement de l'agglomération mais aussi de la région dans un rayon de 100 kilomètres. Le salon accueille en moyenne 7 000 visiteurs sur les 3 jours d'ouverture.

### Le Chiffre d'affaires global

En 2019, 63 % des artisans se disaient très satisfaits et satisfaits des ventes effectuées sur le salon. Pour 40% des participants qui nous ont communiqué leur chiffre d'affaires, celui-ci a été supérieur à 1000 euros. A cela s'ajoute, pour les artisans de la région les retombées (demandes de devis, commandes).

### La communication

Le plan de communication mis en œuvre pour Saint Eloi Expo est le suivant : achat d'espaces publicitaires et campagne de presse au niveau local et régional, spots publicitaires sur les radios et les télévisions locales, campagne d'affichage, tracts, calicots, invitations à des publics ciblés (associations, abonnés, partenaires).

### Les assurances

Il est important de nous déclarer le montant des valeurs de vos produits ainsi que leur description sur l'imprimé joint. En l'absence de ce document, il n'y aura pas de couverture par notre assurance. Attention, en cas de vol, il y a une franchise de 150 euros.

Chaque exposant, doit toutefois, être couvert par sa propre assurance en ce qui concerne ses œuvres ainsi qu'en matière de responsabilité civile professionnelle.

### L'accueil des visiteurs

Les étudiants en BTS Assistant de Manager du Lycée du Noordover de la ville de Grande-Synthe assurent l'accueil des visiteurs (renseignements, sondages, organisation de la tombola).

Nous vous remercions de répondre au questionnaire qu'ils vous proposeront et de nous communiquer le chiffre d'affaires réalisé. Ces informations resteront strictement confidentielles et serviront à établir des statistiques qui seront communiquées dans le dossier de candidature de la prochaine édition de Saint Eloi Expo.

### L'espace restauration / la buvette

L'espace buvette / restauration est ouvert pendant toute la durée du salon ainsi que pendant l'installation ; Les déjeuners du samedi et du dimanche peuvent y être pris.

### Le gardiennage

Un service de gardiennage assure la sécurité des biens et des personnes à l'intérieur et à l'extérieur du salon.

### Les animations

Des animations en déambulation sont prévues le samedi et le dimanche dans les allées du salon.

## DEROULEMENT DU SALON

### Horaires d'installation

L'installation de votre stand est possible dès le jeudi 26 novembre 2020 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

***Attention : l'agencement de votre stand soit impérativement être terminé pour 18h le 26 novembre. Le démontage des stands ne pourra se faire qu'à partir de 18h le dimanche 29 novembre 2020.***

### Accueil

Une rencontre avec l'équipe organisatrice se tiendra le jeudi 26 novembre 2020 à 16h00. Cette entrevue nous permettra de faire connaissance, de répondre à vos questions et sera suivie du verre de l'amitié.

### Inauguration

La date de l'inauguration du salon en présence des Elus de la Commune, de la Chambre de Métiers et d'Artisanat et de la presse sera fixée ultérieurement.

### Horaires d'ouverture

Le salon est ouvert au public selon les horaires suivants :

- Vendredi 27 novembre 2020 de 10h à 18h
- Samedi 28 novembre 2020 de 10h à 18h
- Dimanche 29 novembre 2020 de 10h à 18h

## REGLEMENT INTERIEUR DU SALON

### Consignes de sécurité

Il convient de suivre les directives du Chargé de sécurité agréé par la Préfecture, qui sera présent sur toute la durée du salon. Sa mission est la prévention du risque d'incendie et de panique.

Un certain nombre de produits toxiques ou inflammables sont proscrits.

Les triplètes électriques sont interdites et sont à remplacer par des blocs multiprises moulés avec interrupteur NF ou CE.

**Réaction au feu des matériaux :** Seuls les tissus **classés M1** sont acceptés. **Sont strictement interdits** tous les papiers ordinaires et particulièrement les papiers gaufrés.

Les PV et certificats de classement au feu devront être fournis au chargé de sécurité dès le début de l'installation des exposants. Aucune tolérance ne sera faite à cet égard.

Pour toute question relative aux consignes de sécurité, vous pouvez vous adresser à Héléne WILLARD [h.willard@ville-grande-synthe.fr](mailto:h.willard@ville-grande-synthe.fr)

**La fiche de déclaration de machine ou appareil en fonctionnement** ci-joint est à nous retourner dûment remplie en même temps que la fiche de candidature.

### Revente / Affichage des prix

La vente d'articles manufacturés par d'autres artisans ou entreprises industrielles est interdite. Les organisateurs se réservent le droit d'exiger le retrait de tels articles. Il est demandé aux exposants d'afficher les prix sur leur stand.

### Présence au stand

Il est important d'être présent à votre stand pendant les heures d'ouvertures au public et lors de l'inauguration. En cas d'absence momentanée, il est indispensable de prévenir le personnel assurant la sécurité.

### **Animaux**

La présence d'animaux à l'intérieur du salon ou dans les chambres du centre d'hébergement est proscrite.

### **Stand**

Il est interdit de clouer, agraffer, punaiser ou de coller sur les panneaux de stand.

### **Caution**

Une caution de 150 euros vous est demandée lors de votre inscription. Elle sera encaissée en cas de désistement tardif ou non justifié après le 15/09/2020, de dégradations autant sur le salon qu'au centre d'hébergement, de départ avant la fin du salon ou dimanche 29 novembre 2020 d'absence prolongée à votre stand. Ce chèque vous sera rendu lors du démontage du dimanche 29 novembre 2020 à partir de 18h (**rappel : aucun démontage ne sera permis avant la fin du salon c'est-à-dire à 18h le 29 novembre 2020**).

## FICHE DE CANDIDATURE

### 47<sup>ème</sup> Saint Eloi Expo

Du 27 au 29 novembre 2020

PALAIS DU LITTORAL – GRANDE-SYNTHE

Ce document est à nous retourner pour le 20 août 2020

**Tout dossier incomplet ne sera pas présenté lors du jury**

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

.....

.....

Tél. : ..... Fax ou mobile .....

E-mail : .....

Avez-vous déjà participé à Saint Eloi Expo ?  OUI

NON

Si oui, en quelle(s) année(s) ? .....

#### VOTRE STATUT

Artisan : N° de RM ..... Artiste Libre : N° URSAFF .....

Maison des artistes : Auto entrepreneur : N° SIRENE

Autre statut : .....

(Joindre des justificatifs de moins de 3 mois – Pour les Artistes Libres, joindre une copie de votre affiliation à une caisse de retraite)

Disposez-vous de diplôme, qualification ou reconnaissance particulière en lien avec votre activité ?  
(ex : Label Entreprise patrimoine vivant, Meilleur Ouvrier de France, concours SEMA...)

OUI Si oui, lequel : .....

NON

#### NATURE DE VOTRE ACTIVITE

**(La description nous est utile pour les documents de communication. Merci d'être le plus précis possible)**

.....

.....

.....

Avez-vous la possibilité de proposer des démonstrations lors de la durée du salon ?

OUI  NON

Si oui, pouvez-vous détailler la nature et la fréquence approximative des démonstrations ?

.....

.....

.....

#### VOTRE INSTALLATION AU PALAIS DU LITTORAL

Le jeudi 26 novembre 2020 de 8h30 à 12h (attention fermeture entre 12h et 14h)

Le jeudi 26 novembre 2020 de 14h à 18h

### NATURE DES VALEURS à ASSURER

Descriptif des pièces	
Valeur moyenne des articles	
Quantité	
Valeur totale des articles	

### HEBERGEMENT

L'hébergement est réservé aux artisans résidant hors du Nord Pas de Calais (se référer au document « Conditions de participation »)

OUI (nuitées des 26, 27 et 28 novembre – départ le 29/11/20 pour 9h)

Si oui, nombre de personnes à héberger (dans la limite de 2 personnes) : .....

NON

### RESTAURATION

Merci de nous indiquer le nombre de personnes présentes sur le stand afin que nous puissions réserver les repas qui vous sont offerts :

- Jeudi 26 novembre au midi (si installation le matin) : .....
- Vendredi 27 novembre au midi : .....

### CAUTION ET DROIT DE PLACE

Merci de joindre à cette fiche de candidature :

- 1 chèque d'un montant de 150 Euros à l'ordre du Trésor Public correspondant à la caution (Chèque n° : ..... Banque : ..... )
- 1 chèque d'un montant de 70 Euros à l'ordre du Trésor Public correspondant au droit de place (Chèque n° : ..... Banque : ..... )

Je soussigné(e) ..... déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du salon (caution, droits de place, préconisations diverses...) et en accepte intégralement les clauses.

Fait le,  
A

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

## FICHE DE DECLARATION DE MACHINE OU APPAREIL EN FONCTIONNEMENT

Cette fiche doit parvenir à l'organisateur du salon ou de l'exposition avec le dossier de candidature ou au plus tard trente jours avant le début de la manifestation.

Salon : SAINT ELOI EXPO (26-29/11/2020)      Lieu : Forum – Palais du Littoral (Grande-synthe)

Numéro du stand : .....

Nom du responsable du stand : .....

Raison sociale de l'exposant : .....

Adresse : .....

Téléphone : ...../...../...../...../.....

**Type de matériel ou d'appareil présenté en fonctionnement** : .....

### **Risques spécifiques** :

Source d'énergie électrique supérieure à 100 KVA : .....

Gaz liquéfié : .....

Liquides inflammables (autres que ceux des réservoirs de véhicules automobiles) : .....

Nature : ..... Quantité (en litres) : .....

Mode d'utilisation : .....

### **Risques nécessitant une demande d'autorisation adressée par l'exposant à l'administration compétente** : (date d'envoi à préciser : ...../...../...../)

Moteur Thermique à combustion

Source radioactive

Générateur de fumée

Rayons X

Gaz Propane

Laser

Autres gaz dangereux : .....

Autres cas non prévus : .....

Fait le : ...../...../2020

Signature de l'exposant :

**IMPORTANT** : Les matériels présentés en fonctionnement doivent soit comporter des écrans ou carters fixés et bien adaptés, mettant hors de portée du public toute partie dangereuse, soit être disposés de façon que les parties dangereuses soient tenues hors de portée du public, et à tout le moins à une distance de 1 mètre des circulations générales.  
Les démonstrations sont réalisées sous l'entière responsabilité de l'exposant.